



“Là où il y a une volonté,
il y a un chemin”

CONDITIONS GÉNÉRALES

LES OBJECTIFS

Proposer à des joueuses à fort potentiel une organisation visant à tendre vers l'excellence sportive tout en les accompagnant vers la réussite de leur projet personnel d'orientation professionnelle.

POUR QUI ?

Des jeunes joueuses de volley ball, de 17 à 23 ans révolus, ayant un fort potentiel technique et physique, sortant ou non d'une structure fédérale et ayant l'envie de tout mettre en oeuvre pour tenter une carrière de volleyeuse professionnelle.

Nota : pour les joueuses mineures, une demande de dérogation sera faite auprès de la fédération française de volley ball.

UN ENGAGEMENT

Une convention sera signée entre le VBN, la joueuse et la structure scolaire, universitaire ou de formation professionnelle.

L'engagement ne peut être inférieur à 2 ans et supérieur à 3 années sportives sauf si la formation universitaire ou professionnelle demande une durée supérieure. Une convention d'un an peut être signée dès lors qu'une convention de 2 ans minimum l'a précédée.

La résiliation de la convention peut se faire

- Par la signature d'un contrat de joueuse professionnelle.
- Par inexécution de l'une ou l'autre partie.
- Par accord des parties sans nuire au bon déroulement de la scolarité ou de la formation professionnelle.

La joueuse candidate doit s'engager à mettre tout en oeuvre pour la réussite sportive, scolaire et/ou professionnelle.

Exemple : être respectueuse des temps de récupération, des temps d'étude mais aussi de la diététique, des soins et des consignes médicales diverses.

La joueuse sera à disposition de l'effectif professionnel et amateur (équipe réserve et coupe de France jeunes).

LE SUIVI

En fonction de la situation de chacune, un entretien individuel aura lieu lors des vacances scolaires.

Le suivi scolaire

Un responsable du suivi scolaire sera en contact permanent avec l'étudiante et les intervenants de sa formation. Elle participera également aux différents conseils de classe.

Des temps d'étude au sein du club peuvent être imposés et /ou proposés par le responsable du centre de formation.

Le centre de formation a le droit de regard sur les relevés de notes et les appréciations de l'étudiante.

Le suivi médical

Un staff médical sera constitué pour suivre de manière hebdomadaire les joueuses du centre de formation. Il sera établi un dossier médical individualisé et confidentiel.

L'HÉBERGEMENT

Plusieurs solutions d'hébergement seront étudiées avec chaque joueuse afin de réduire au minimum le temps de transport entre le lieu d'entraînement et le site où elle aura choisi de faire ses études.

- Le CREPS des Pays de la Loire
- L'internat du lycée la Colinière ou du Lycée Technique St Félix/St Donatien
- Logement en famille d'accueil selon le désir et le choix de la joueuse et de son tuteur légal
- Hébergement dans des appartements meublés dont le VBN est locataire
- Logement chez les parents pour les jeunes habitants à Nantes

Nous serons soucieux de placer ces jeunes dans les meilleures conditions possibles, c'est-à-dire dans un hébergement adapté et de bonne qualité disponible les week-ends et les vacances (sauf estivales).

LA RESTAURATION

Comme pour l'hébergement, plusieurs possibilités s'offrent aux joueuses. La restauration pourra se faire en fonction des lieux d'études, d'entraînements et d'hébergements. Elle sera prise en charge par le club.

- Au CREPS
- Aux Lycées
- Aux différents restaurants universitaires de Nantes (8 restaurants dont 7 au nord/est de Nantes)
- Dans la famille d'accueil ou dans sa propre famille
- Dans les appartements meublés du club, ceux-ci étant équipés de kitchenette

Des tickets de Restaurant Universitaire ou de cantine scolaire seront distribués aux joueuses. Une information sur la diététique des sportifs faite par un professionnel aidera les jeunes à équilibrer leurs repas et à choisir leurs plats

LE TRANSPORT

- 3 véhicules appartenant au club permettront d'assurer éventuellement les déplacements locaux sur les sites d'entraînements et selon les besoins et les événements imprévus mais le réseau de transport en commun sera choisi en priorité.
- Des cartes annuelles du réseau de transport en commun nantais (TAN) seront prises en charges et distribuées par le club afin de rendre autonomes les jeunes filles dans leurs divers déplacements sur les sites d'entraînement et d'étude
- Des véhicules personnels peuvent être utilisés par les joueuses.
- Des minibus de location, des cars ou autre moyen de transport sont utilisés pour les compétitions du week-end.

L'INSCRIPTION

Par un envoi du dossier de candidature **avant le 30 Avril 2017** à :

Volley ball Nantes

478, route de Saint Joseph - 44300 Nantes

Téléphone : 02 40 30 11 18

Contact : volleyballnantes@gmail.com